

# Services juridiques aux entreprises

## Optimisation du risque AT/MP

### Les Enjeux

- Chaque année en France, les accidents du travail et les maladies professionnelles entraînent la **perte de 48 millions de journées de travail**, ce qui équivaut à la fermeture d'une entreprise de 130 000 salariés pendant 1 an (source INSEE).
- Ce phénomène n'est évidemment pas indolore pour les entreprises, puisqu'elles se voient appliquer chaque année un **taux de cotisation** qui varie en fonction de son secteur d'activité, de ses effectifs et des sommes versées par les CPAM pour indemniser ses salariés victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.
- **Il est néanmoins possible de maîtriser cette source de coûts.**



- **Audit & conseil en tarification AT/MP**
- **Recours gracieux & contentieux**
- **Réduction des coûts liés aux AT/MP**
- **Contestation du caractère professionnel d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle**

#### Cabinet Geronimi

Avocats à la Cour

22, rue Breguet  
75011 Paris

☎ 01.58.30.71.47

Fax : 01.79.75.18.89

Email: [contact@geronimi-avocats.fr](mailto:contact@geronimi-avocats.fr)

Site web: <http://www.geronimi-avocats.fr>



### Réduire le Taux AT/MP

- Le système de calcul mis en œuvre par l'Assurance Maladie est particulièrement complexe et générateur d'erreurs.
- **L'entreprise paye souvent plus qu'elle ne devrait.**
- Il est possible d'agir sur le taux de cotisation AT/MP, afin de réduire les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles qui pèsent sur l'entreprise.
- L'optimisation du taux des accidents du travail et maladies professionnelles (taux AT/MP) peut être un **levier d'économies majeures.**

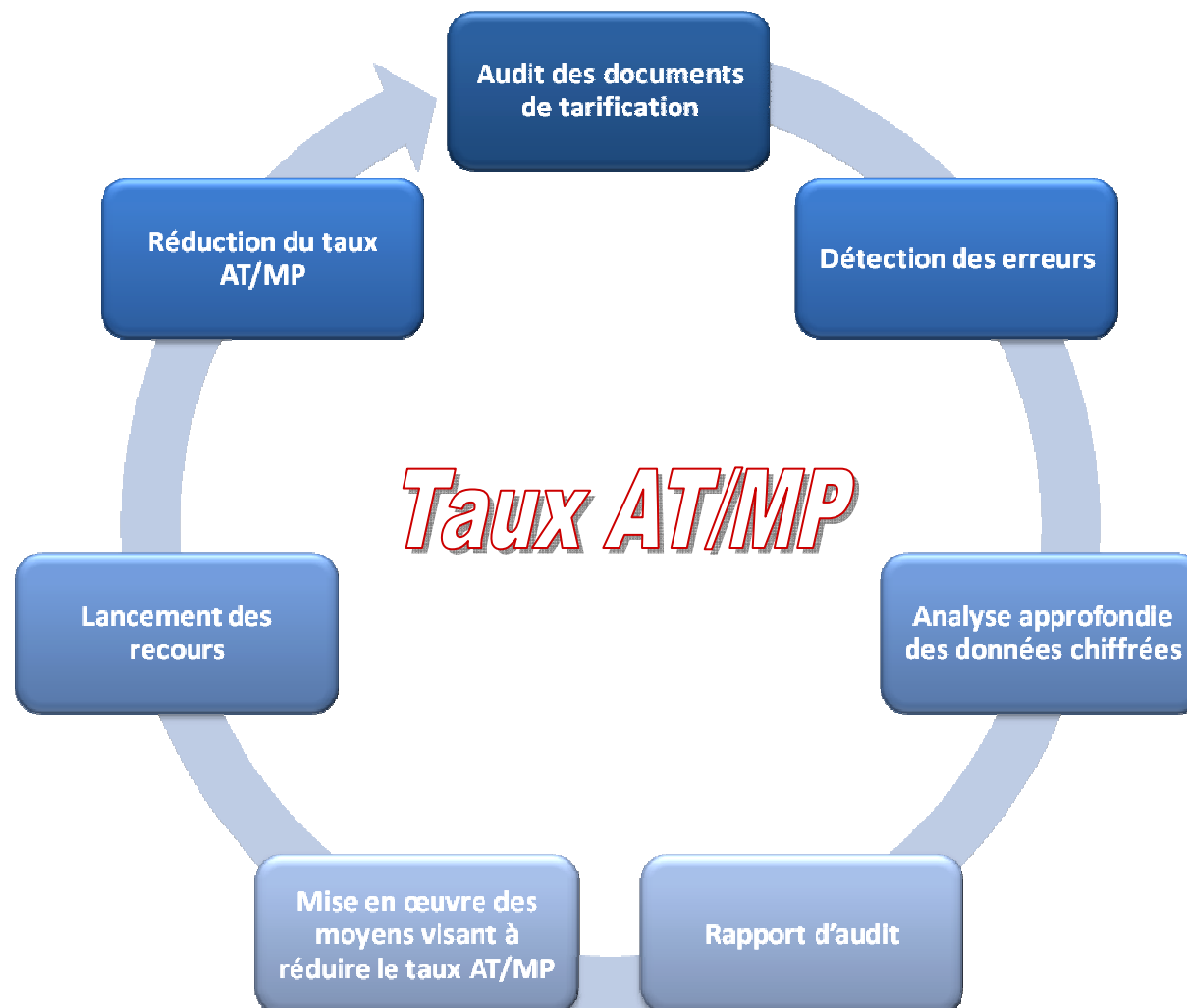
“ Faire de votre avocat un  
partenaire privilégié ”

# Optimisation du risque AT/MP

## Audit de tarification - Les différentes étapes

### De l'audit des pièces de tarification... à l'issue judiciaire

- Le Cabinet Geronimi intervient à toutes les étapes de la procédure: de l'**audit juridique** des documents de tarification, jusqu'aux **recours** introduits devant les juridictions compétentes.
- Il vous assiste et vous représente, en sa qualité d'avocat au Barreau de Paris, devant l'**ensemble de ces juridictions et des instances gracieuses**.
- Une seule finalité: **réduire le taux de cotisation AT/MP et générer des économies pour l'entreprise**.



# Optimisation du risque AT/MP

## L'impact financier d'une tarification optimisée

### Exemple chiffré : Taux AT/MP de l'entreprise X\*

Total prestations sur 3 ans	352 448 €
Total salaires sur 3 ans	16 659 261 €
Masse salariale 2007	5 842 781 €
Majoration trajet 2008	0,27
Charges générales	38%
Charges spécifiques	0,61
Taux AT 2008 notifié (après écrêtement)	3.90%
Cotisation AT/MP	653 043 €

Pour 2008, l'entreprise X se verra appliquer un taux AT/MP de 3.90%, soit en valeur absolue, une cotisation de **653 043 €**.



### Simulation des économies réalisées après audit et recours

Le total des prestations sur 3 ans comprend les indemnités temporaires + les indemnités en capital + les capitaux représentatifs (rentes IP, mortels).

Dans l'exemple, au titre des capitaux représentatifs, nous avons identifié deux rentes d'un montant total de **184 885 €**.

A la suite d'un recours, le montant des 2 rentes a été ôté du compte employeur.

Par conséquent, la CRAM a adressé à l'employeur un taux rectifié de **2,37**.

### Economie réalisée:

**89 359,49 €** par année

soit **268 078,47 €**

pour les 3 années de référence





cabinetgeronimi

avocats



# Optimisation du risque AT/MP

## Pourquoi confier votre tarification AT/MP à votre avocat?

### Un professionnel du Droit au service de l'entreprise

- De par son appartenance à une profession réglementée, l'avocat présente un certain nombre de garanties pour le client.
- Déontologiquement, l'avocat est tenu au **secret professionnel**, et sa **responsabilité professionnelle** est couverte par une assurance obligatoire.
- Dans le cadre d'un processus d'optimisation de la tarification AT/MP, seul l'avocat peut engager des **recours amiables** au nom et pour le compte de l'entreprise.
- L'avocat est le seul interlocuteur externe à l'entreprise habilité à la représenter **en Justice**.
- L'avocat est astreint à une obligation de **formation** professionnelle, sous peine de sanctions disciplinaires, ce qui garantit un haut niveau expertise dans son domaine de compétences.



# Optimisation du risque AT/MP

## Autres domaines de compétence du cabinet

### Contentieux de la faute inexcusable de l'employeur

- Lorsque la CPAM a pris en charge la maladie ou l'accident au titre de la législation professionnelle, le salarié a la possibilité d'introduire une action en reconnaissance de **faute inexcusable de l'employeur**.



- En cas de succès, cette action a des répercussions importantes : majoration de la rente, imputation des conséquences financières au compte employeur, indemnisation des préjudices subis par la victime.
- Le Cabinet assiste les employeurs devant les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) et Cours d'Appel lors de la mise en œuvre de ces procédures.



### Contentieux de la responsabilité pénale de l'employeur

- La responsabilité pénale du chef d'entreprise entraîne des condamnations lourdes de conséquences.
- Le Cabinet Geronimi vous conseille et vous assiste devant les Juridictions pénales.



### Pour plus d'information

Activités dominantes:

**Droit du travail et**

**Droit de la sécurité sociale**

22, rue Bréguet

75011 Paris

 01.58.30.71.47

Fax : 01.79.75.18.89

Email: [contact@geronimi-avocats.fr](mailto:contact@geronimi-avocats.fr)

“ Faire de votre avocat un  
partenaire privilégié ”